



REF. AGENT DE BIO NETTOYAGE

AGENT DE BIO NETTOYAGE - CDD - Exp Bionettoyage exigée

Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDD 1 à 6 mois, Immédiat**

Modalité : **Temps plein**

Horaires : **Exoérience bio nettoyage impérative**

Pôle d'affectation : **Tout pôle**

 **POSTULER**

1. TITRE DE LA FONCTION

Agent de service hospitalier

2. TEXTES DE REFERENCE

Décret n° 2000-844 du 31 août 2000 modifiant le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers des aides soignants et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière

Circulaire DH/8A/91 N° 37 du 13 juin 1991 relative à la requalification des fonctionnaires hospitaliers de catégorie « D »

Décret n° 89-241 du 18 avril 1989 portant statuts particuliers des aides soignants et des agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière

3. DEFINITION DE LA FONCTION

L'agent de service hospitalier réalise des opérations de nettoyage et de bio nettoyage des différents locaux, du mobilier collectif et des matériels. Il participe aux tâches de restauration, de gestion du linge et d'amélioration des conditions d'accueil et de vie des patients.

4. PLACE DANS L'ORGANIGRAMME

L'agent de service hospitalier est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité

de l'unité et sous la responsabilité des infirmiers. Dans le cadre de ses compétences il exerce sa fonction au sein de l'équipe pluriprofessionnelle de l'unité.

Il est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie : cadre supérieur de santé et directeur des soins.

5. MISSIONS GENERALES

- Assurer quotidiennement l'hygiène des locaux et des matériels dans le respect des protocoles établis
- Réaliser périodiquement des prestations d'entretien et de désinfection
- Assurer la vérification et la maintenance préventive des équipements et du matériel mis à sa disposition
- Contrôler et réapprovisionner les consommables nécessaires à l'activité quotidienne et maîtriser leur consommation
- Evacuer les déchets et le linge générés par l'activité du service dans le respect des procédures
- Contrôler l'efficacité des produits utilisés en lien avec le service Hygiène
- Assurer en collaboration avec les aides soignants et/ou les infirmiers les tâches relevant de la fonction hôtelière (linge, repas)
- Participer à l'accueil des patients et des visiteurs dans un rôle d'orientation vers l'équipe soignante
- Transmettre les observations et informations recueillies auprès des patients et de leur entourage à l'équipe soignante
- Initier ou participer aux actions d'amélioration du bien-être et du confort des patients
- Participer à certaines tâches relatives à la transmission de dossiers et de matériels entre les services

6. PREREQUIS POUR EXERCER LA FONCTION

v Connaissances et compétences professionnelles

- Connaissance et application des différentes techniques et protocoles de bio nettoyage
- Capacité à établir des relations adaptées avec les personnes soignées et leur entourage (distance relationnelle)
- Capacités à comprendre des situations, à prendre des initiatives adaptées et en référer à son supérieur hiérarchique et/ou aux infirmiers présents
- Capacité à évaluer sa pratique et à proposer des améliorations
- Capacité à travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- Capacité à assurer des transmissions appropriées
- Capacité d'adaptation au fonctionnement et à l'organisation établis
- Sens de l'organisation et des priorités
- Souplesse et disponibilité selon les nécessités du service
- Connaissance ou intérêt à utiliser l'outil informatique

v Aptitudes à assumer les responsabilités de la fonction

- Etre capable d'autonomie et d'initiatives dans le cadre des compétences acquises et dans un souci constant de référence à l'équipe et au cadre de santé
- Faire preuve de tact et de discrétion
- Faire preuve d'assiduité et de régularité dans son travail
- Etre dynamique et motivé

v Exigences de la fonction

- S'informer sur les orientations thérapeutiques du service d'affectation pour bien comprendre le travail à réaliser, l'importance de sa place dans l'équipe et de la mission à accomplir
- Faire preuve de solidarité et répondre aux demandes d'aide des services en difficulté
- S'inscrire dans un processus de formation permanente
- S'inscrire dans les démarches de réflexion institutionnelles
- Participer à l'évolution et aux changements institutionnels

Conformément à la législation en vigueur :

- **L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)**
- **L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel**
- **L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail**

7. SECTEURS D'ACTIVITE

- Psychiatrie générale
- Unité médicale d'accueil : UMA
- Unité de soins intensifs en psychiatrie : USIP
- Département de gérontopsychiatrie
- Médecine interne
- Département de l'autisme et des psychoses d'évolution longue de l'adulte : SPAD
- Maison d'accueil spécialisé : MAS
- Psychiatrie infanto juvénile

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX